

qui concerne l'homme personnellement et les principes qui le forment, sans permettre à aucune de nos fonctions de faire des choses qui lui soient étrangères et sans permettre non plus que les trois principales spécialités dans l'administration respectent leurs attributions respectives. Platon, La République, IV. Les maux ne cessent pas pour les hommes avant que la race des purs et authentiques philosophes n'arrive au pouvoir, mais que les chefs des cités, par une peine terrible, ne se convertissent à plusieurs reprises.

j

institut d'études judiciaires

# EXAMEN D'ENTREE AU CRFPA SESSION 2015

## Première épreuve : NOTE DE SYNTHÈSE

Durée de l'épreuve : 5 h

A l'aide des documents ci-joints, rédigez une note de synthèse de 5 pages maximum sur le sujet suivant :

**CARICATURE ET RELIGION**

**Article 11 de l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre de formation professionnelle des avocats :**

« Lors des épreuves, les candidats peuvent utiliser les codes et recueils de lois et décrets annotés, à l'exclusion des codes commentés.

Ils peuvent également se servir de codes ou recueils de lois et décrets ne contenant aucune indication de doctrine ou de jurisprudence sans autres notes que des références à des textes législatifs ou réglementaires.

Tout incident est soumis au jury, qui peut prononcer la nullité de la composition. »

## Note de synthèse

Sujet : « Caricature et religion »

Documents (47 pages) :

- Document n° 1 : F. Sureau, « Des juges et Biribi »
- Document n° 2 : CA Paris, 12 mars 2008
- Document n° 3 : J.-C. Magendie, « Charlie Hebdo, la laïcité et la protection des croyances »
- Document n° 4 : E. Pierrat, « Le droit à la caricature »
- Document n° 5 : D. Mazeaud, « Blasphème »...
- Document n° 6 : Discours d'ouverture de la Philharmonie de Paris de M. le Président de la République
- Document n° 7 : A. Furlon, B. Khalvadjian, « Art, liberté, responsabilité. Exposé juridique d'une affaire de concessions »
- Document n° 8 : L. Couvelaire, « Excuse my french (caricature) »
- Document n° 9 : A. Jaballah, « Certains usages de liberté d'expression sont offensants »
- Document n° 10 : T. Collin, « L'hebdo satirique n'est pas la France »
- Document n° 11 : Charlie Hebdo, 14 janvier 2015
- Document n° 12 : P. Robert-Diard, Le Monde, 17 janvier 2015
- Document n° 13 : F. Nouchi, Le Monde, 20 janvier 2015 (extraits)
- Document n° 14 : Interview de M. Mezouar, Le Monde, 3 février 2015 (extraits)